

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 Avril 1947 194

L'an mil neuf cent quarante sept le 29 du mois
d'Avril, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. REGAZONI Ch. Maire, en session }
ordinaire }
extraordinaire }
d'après convocations faites le 24 Avril 1947 194

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Veyssièrre
Rochedereux, Dasseux, Julien, Mme Karizot,
Melle Rikovsky, M. Baudet, Crazeau, Chollet,
Boulerne, Prugnaud, Bouchet, Senelier, Thomas
Prot, Savignac, Grussenmeyer, Ollivier, Domecq
Absents : MM. Arrivé, Cousinet, Counil, Conge
Péraudeau, Simon.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Chollet, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Après avoir écouté l'exposé de Mr le Maire

Conseil décide :

de passer, avec Monsieur Boulerne, un mar-

APPROUVÉ.

La Rochelle, le 5 Mars 1901

Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Hogea



Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :
Le Maire,

